

<https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article68>

L'information-documentation et l'EMI (1/5)

- Professeur documentaliste : métier -

Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2017

profdoc.iddocs.fr - prof' doc' - Creative Commons CC BY-NC-SA

La nouvelle circulaire de mission des professeurs documentalistes, du 28 mars 2017 [1], précise que ceux-ci « forment tous les élèves à l'information documentation et contribuent à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information ». En cinq articles, précisons les liens entre ces deux domaines, à partir des références professionnelles existantes.

Dans la circulaire est réemployé l'un des titres du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation [2], pour que le professeur documentaliste soit « enseignant et maître d'oeuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias », avec un enseignement qui « s'inscrit dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle ».

Ce texte suppose plusieurs engagements de l'État, un recrutement de professeurs documentalistes en proportion du nombre d'élèves, une meilleure clarté des moyens horaires d'intervention pour les élèves, notamment quand le professeur documentaliste intervient seul, ou encore le développement de formations continues identifiées en information-documentation, au-delà de formations en éducation aux médias et à l'information qui, si elles sont pertinentes, sont proposées à d'autres enseignants. La question se pose du caractère obligatoire de ces formations pour les professeurs documentalistes, à moins que les réunions de bassin, à faire revivre dans les académies où les rectorats les ont fait disparaître, soient un moyen exigeant pour de telles formations.

Du côté des professeurs documentalistes, tant que l'institution ne prend pas en charge cette question, ce texte suppose de clarifier les relations entre information-documentation et éducation aux médias et à l'information (EMI) [3], d'autant qu'il n'existe pas à proprement parler de programmes en information-documentation.

A partir du contexte politique, scientifique et scolaire, à partir des recherches en Sciences de l'information et de la communication, en Sciences de l'éducation, en Psychologie et Sciences cognitives, en considération des programmes de 2008 en collège et lycée, avec enfin des propositions précises d'objectifs, de programmes, de pistes pédagogiques, le curriculum en information-documentation élaborée par l'APDEN constitue ici notre cadre de référence pour comprendre comment l'information-documentation, aujourd'hui reconnue officiellement, est reliée au référentiel en éducation aux médias et à l'information (EMI) [4], et selon quelle progression, selon quelles complémentarités avec les autres disciplines.

Des liens très étroits entre info-doc et EMI

Si l'on s'en tient d'abord à l'introduction au référentiel EMI des programmes, on perçoit aisément les liens étroits qui existent avec l'information-documentation telle que proposée par le GRCDI et développée par l'APDEN. Au-delà de la question de la mise en œuvre, délicate, ou encore de la question des responsabilités de l'EMI, qui relève des professeurs documentalistes dans leur référentiel de compétences mais qui relève de tous les enseignants dans ces programmes, dont la valeur législative est moindre, soit dit en passant, la structure première de l'EMI est reprise de la structure proposée en 2009 par le GRCDI, selon la correspondance suivante :

Curriculum GRCDI	Référentiel EMI
1) la connaissance et la compréhension des environnements informationnels et numériques, ainsi que celles des problématiques que ces environnements posent à l'usage de l'information ;	1) une première connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI ^e siècle ;

L'information-documentation et l'EMI (1/5)

2) l'utilisation avancée et inventive des TIC, la maîtrise des processus d'information et de documentation ;	2) une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation ;
3) le recul critique sur les médias, les TIC et l'information ;	3) un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion
4) la responsabilité légale et éthique relative à l'usage de l'information	

Le référentiel EMI de 2015 précise la contemporanéité des environnements étudiés, en limitant l'approche au XXI^e siècle, mais avec le complément, ensuite, que « quelques connaissances sur l'histoire de l'écrit, des différentes étapes de sa diffusion et de ses supports mettent en perspective sa place dans la société contemporaine ». Par ailleurs les termes de publication et de diffusion viennent remplacer en quelque sorte ceux de médias et d'usage de l'information, sans réduire ou augmenter pour autant le champs des notions concernées, de même avec un complément sur l'objectif global : « il s'agit de faire accéder les élèves à une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique. Les élèves sont formés à une lecture critique et distanciée des contenus et des formes médiatiques. Ils sont incités à s'informer suffisamment, notamment par une lecture régulière de la presse en français et en langues vivantes, ainsi qu'à produire et diffuser eux-mêmes de l'information. »

Si les savoirs font place à une incitation relative à la presse, on retrouve ici de manière ramassée un ensemble d'objectifs qui correspondent à ceux de l'information-documentation, avec des propositions pertinentes de relations avec le français et les langues vivantes, avec un lien également implicite avec l'éducation aux médias, quand bien même les médias d'information sont relativement minorés, là encore en respect d'une globalité info-documentaire dans laquelle ils ne sont qu'une portion non négligée. Toutefois, le texte recopié ici à la suite des trois champs, amène un déséquilibre avec l'information-documentation, en ce qu'il peut minorer l'importance du deuxième axe, au coeur même de l'information-documentation, sans préciser par exemple les différentes connaissances nécessaires à une culture de l'information qui va de la définition d'un besoin d'information à une production documentaire, en passant par la recherche, l'évaluation et la collecte de l'information.

Mais le point essentiel, sans encore aller dans le détail du référentiel, est que nous avons là une approche fondée sur un ensemble structuré de connaissances et de compétences, par référence implicite, peut-être trop implicite, aux Sciences de l'information et de la communication qui, en leur sein, comprennent plusieurs sensibilités, avec des réflexions sur la translittératie, sur la didactique de l'information, sur les médias d'information et les réseaux sociaux, ou encore sur la pratique des jeunes par des approches sociologiques plus ou moins abouties. On peut aussi s'éloigner, *a priori*, d'une approche procédurale, celle notamment de l'ancienne IRD, initiation à la recherche documentaire. Ce sont là deux réponses aux points négatifs mis en exergue en 2014 par le GRCDI au sujet des anciens programmes [5].

Par contre, l'approche transversale subsiste, dans les programmes, conduisant à une faible maîtrise des savoirs académiques, globalement, par les enseignants, et à une trop grande simplification, à l'égard des élèves, au regard de la complexité des notions et de leur évolution. C'est en ce sens que la reconnaissance de l'information-documentation est essentielle, permettant de mesurer les contenus d'un enseignement alors réellement spécifique, de même que les complémentarités interdisciplinaires. Que restera-t-il alors de l'EMI dans dix ans ? Ce n'est pas la question pour le moment. Ce qu'il importe est surtout de permettre au professeur documentaliste de construire une progression info-documentaire, en l'absence de jalons officiels, de cerner les complémentarités et les liens avec les autres disciplines, selon des approches multiples.

Si l'activité de recherche est toujours aussi pertinente, renouvelée selon les réflexions scientifiques, didactiques et pédagogiques, avec toutes les disciplines ou presque, d'autres approches sont déjà développées, ou à développer. Pour s'en tenir aux grandes lignes, la maîtrise des environnements informationnels suppose pour l'élève des

complémentarités entre technologie, mathématiques et information-documentation : pour en finir assez vite avec le fantasme de la transversalité, l'algorithme n'est pas considéré ici par exemple comme une notion transversale, mais comme un concept qui peut être envisagée sous des prismes différents, spécialisés, ainsi dans les trois domaines d'enseignement cités. Au-delà d'une activité de recherche qui suppose des connaissances spécifiques initiales et progressives, sous une responsabilité, avec des mises en application multiples, la maîtrise progressive de la démarche d'information, de documentation, suppose des connaissances relatives au document, de la consultation à la publication, qui relèvent de l'information-documentation, mais aussi du français et de l'histoire, sous leur prisme, à travers l'accès à l'information et les moyens de communication, à travers les modes et modalités de l'écriture, à travers le rapport complexe à la source primaire et à son analyse. Enfin l'accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion suppose des connaissances spécifiques en droit de l'information, en information-documentation, soutenues par des fondamentaux en droit, transmis dans l'enseignement moral et civique.

Lire le dossier :

[2. Le référentiel EMI](#)

[3. La matrice EMI de Toulouse](#)

[4. Les programmes de cycle 2 et 3](#)

[4bis. Les orientations EMI de cycles 2 et 3](#)

[5. Les programmes de cycle 4 et de lycée](#)

[Accueil du dossier et conclusion](#)

[1] MEN. Les missions des professeurs documentalistes. Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017. *In* Education.gouv.fr [en ligne], 2017. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114733

[2] MEN. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1er juillet 2013. *In* Education.gouv.fr [en ligne], 2013. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

[3] MEN. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1er juillet 2013. *In* Education.gouv.fr [en ligne], 2013. Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

[4] MEN. Au BO spécial du 26 novembre 2015 : programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège. *In* Education.gouv.fr [en ligne], 2015. Disponible sur : <http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

[5] GRCDI. Propositions du GRCDI. *In* Le carnet du GRCDI [en ligne], 2010-2014. Disponible sur : <https://grcdi.hypotheses.org/propositions-curriculum-infodocumentaire>